



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 27 novembre 2017

Convocations envoyées le lundi 20 novembre 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Henrick COUTAND est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017.



**N° 2017-96 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert de charges des zones d'activités communales vers la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ APPROUVE le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017 établi par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

☞ VALIDE les propositions relatives au transfert des charges des zones d'activités économiques de Réaumur (ZA de la Planche Bouillard, ZA la Chanterrie) vers la Communauté de Communes,

☞ CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

**N° 2017-97 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges - Approbation du transfert du patrimoine « éclairage public des zones d'activités » des communes vers la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE de transférer le patrimoine « éclairage public de sa zone d'activité » (ZA de la Planche Bouillard) à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

☞ CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

**N° 2017-98 : Travaux de voirie et aménagement urbains 2017 – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du « Contrat Vendée Territoires »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE ces travaux de voirie et d'aménagements urbains estimés à 172 358,64 € H.T.

☞ CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir l'aide de 50 000€ du Département au titre du « Contrat Vendée Territoires ».

**N°2017-99 : Travaux de rénovation du restaurant scolaire, Salle Ferchault – Autorisation de programmes et crédits de paiement**

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir, pour 2017, l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2017	CP 2018	CP 2019
AP17.A	Rénovation du restaurant scolaire, salle FERCHAULT	405 000 €	50 000 €	350 000 €	5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,

☞ AUTORISE Monsieur Le Maire, par décision modificative n°2017-100 à ouvrir les crédits nécessaires à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2017 indiqués dans le tableau ci-dessus,

☞ AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2018, à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiements 2018 indiqués dans le tableau ci-dessus

**N° 2017-100 : Budget commune 2017 – Décision modificative n°5**

*Travaux de rénovation Restaurant scolaire, Salle Ferchault  
Maîtrise d'œuvre et publication du marché*

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641-52 : Salle polyvalente	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
D-2031-52 : Salle polyvalente	0,00 €	49 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2033-52 : Salle polyvalente	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>50 000,00 €</b>		<b>50 000,00 €</b>

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.**

Vu le 29 novembre 2017,  
par Monsieur le Maire,  
**Joël PARPAILLON**

